

TRI & MOI



Dossiers :



Tourisme : Pas de vacances pour le **tri**



Que peut-on faire de nos **textiles** usés ?

— SUIVEZ-NOUS —
SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX :



@SITOM des Vallées
du Mont-Blanc

Ensemble, réduisons et trions nos déchets



Christèle
Rebet
Présidente
du SITOM

Ce Tri&Moi estival vous présente les actions que le SITOM des Vallées du Mont-Blanc met en place pour répondre à une particularité de notre territoire : la production de déchets issus de l'activité touristique. Lors des saisons estivales et hivernales, le SITOM traite jusqu'à 75% d'Ordures Ménagères en plus (et +185% de verre !), produites par les vacanciers et les professionnels dont l'activité est liée au tourisme : restaurateurs, hébergeurs, loueurs de meublés, etc.

Pour répondre à ces enjeux, le SITOM, dans le cadre de sa compétence « Prévention des déchets », communique auprès des vacanciers et accompagne gratuitement les professionnels du tourisme pour réduire et mieux trier les déchets. Ce numéro met donc en avant les accompagnements possibles et propose les bonnes pratiques à diffuser sur notre territoire. Vous trouverez au centre du journal une affiche détachable sur les consignes de tri, à utiliser sans restriction dans vos hébergements ! De nombreux autres supports sont également disponibles au SITOM.

Dossier tout aussi important : le tri des textiles. Depuis 2 ans, le tonnage des textiles collectés dans les bennes prévues à cet effet diminue. En 2023, nous avons collectés 3,35 kg/hab de textiles. Or les études estiment le gisement à 10 kg. Nous devons capter ces 6,65 kg/hab manquants qui partent directement en valorisation énergétique. Il est donc primordial de mettre en avant les différentes solutions de valorisation des vêtements, en répondant aux interrogations légitimes des citoyens : « Que deviennent mes vêtements triés ? Où partent-ils ? ».

Les vallées du Mont-Blanc possèdent de magnifiques atouts, pour y vivre et pour y passer de belles vacances. Si notre territoire est singulier, c'est en partie grâce à notre volonté de le préserver. Que nous soyons «résidents» ou «vacanciers», cultivons notre engagement environnemental.

Bonnes vacances à tous et toutes.

« Réduisons, trions, valorisons ! »

VENTE DE COMPOSTEURS

15 €
Bioseau
offert

Depuis le 1^{er} Janvier 2024, chaque collectivité se doit de proposer aux habitants une alternative de tri des biodéchets. Ce qui signifie que **chacun d'entre nous a la possibilité de les séparer** de la poubelle des Ordures Ménagères.

De ce fait, sur l'ensemble de la France, les foyers se sont fortement mobilisés pour demander leur composteur, ce qui engendre une difficulté d'approvisionnement au niveau national.

Pour satisfaire toutes les demandes, le SITOM limite désormais la vente à un composteur par foyer.

Les ventes ont lieu tous les matins (du lundi au vendredi) de 9h00 à 12h30 dans les locaux du SITOM au 269 rue des Egratz à Passy.

La réservation est obligatoire.



RENDEZ-VOUS SUR :
WWW.SITOMVALLESMONTBLANC.FR

Ça se passe au SITOM

Défi Quasi Zéro déchet : l'heure du bilan !

Pendant 4 mois (du 15 novembre 2023 au 27 mars 2024), 9 familles volontaires ont participé au **Défi Quasi Zéro déchet «Ensemble, réduisons nos déchets»**.

Chaque participant s'est donné comme objectif de réduire ses déchets au quotidien. Pour mener à bien ce défi, Anaïs, animatrice au SITOM les a accompagnés à différents niveaux :

- en fournissant un kit permettant la pesée quotidienne de leurs déchets (bâche, peson), des sacs à vrac réutilisables, des pailles en inox, et un stop-pub pour la mise en place d'écogestes simples,
- en proposant deux fois par mois des ateliers sur des thématiques différentes (consommation responsable, fabrication de cosmétiques, compostage...),
- en visitant le Pôle Multifilières (UVE, déchèterie, quais de transfert).



Tout au long du défi, les familles ont pu également bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour les guider dans de nouvelles habitudes de consommation et de réduction des emballages. Merci à Carine Brouillet pour ces interventions.

Pour toutes ces familles, le bilan est plus que positif. Chacune d'entre elles était déjà investie dans cette démarche. Le défi leur a permis de prendre conscience de leur production de déchets et d'agir en conséquence avec la mise en place de nouvelles actions.

Renseignez-vous :
anaïs@sitom.fr
04 50 78 10 48



INSCRIPTION
OUVERTE
À TOUS
POUR LE
DÉFI
QUASI ZÉRO
DECHET#2

Tourisme : Pas de **vacances** pour le **tri** !

.....

Chaque année, pendant les vacances, les volumes de déchets augmentent. Selon les lieux, ce sont 75 % d'Ordures Ménagères en plus qu'il faut collecter et traiter... Face à ce défi, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc lance une grande campagne d'informations et de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme.

L'objectif ? **Trier plus et mieux !**

.....

Les paysages magnifiques qui nous entourent font de notre territoire une zone très attractive pour les touristes. En chiffres, la population passe de 63 000 habitants à plus de 200 000 habitants en haute saison. Chacun a un rôle à jouer en incitant les touristes à faire le tri pendant leur séjour.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, faire le tri des déchets d'Emballages et Papiers est devenu un geste simple : **les consignes sont les mêmes partout en France.**

Pourtant la période des vacances semble inciter à un certain relâchement en la matière : si 88 % des français déclarent trier leurs emballages à domicile, ils sont seulement 48 % à le faire systématiquement. Ce taux est encore plus faible lorsqu'ils se trouvent sur leurs lieux de vacances.

Professionnels du tourisme, retrouvez dans ce dossier toutes les informations nécessaires pour encourager le tourisme durable et mettre en place facilement des mesures de tri sélectif dans les locations saisonnières.

Vous êtes propriétaire d'une location de vacances ?

En tant que propriétaire de location de courte durée, vous pouvez encourager vos locataires à continuer ou à adopter le geste de tri pendant les vacances.

UNE
AFFICHE
DÉTACHABLE
AU CENTRE
DU JOURNAL

Pour cela, voici les 2 étapes à suivre :

1. Mettez en place des poubelles de tri

Assurez-vous de disposer de suffisamment de poubelles pour le tri des déchets dans votre location saisonnière. Vous devriez avoir au moins trois poubelles distinctes :

1. Une pour les Emballages et Papiers
2. Une pour les emballages en Verre
3. Une pour les Ordures Ménagères : mouchoirs, produits d'hygiène, objets en plastique...



Faites en sorte que vos bacs de tri soient facilement accessibles et qu'une signalétique appropriée y soit apposée. Pour vous aider, le SITOM fournit la signalétique gratuitement sur simple demande : sur le site internet, rendez-vous dans l'onglet "s'informer" puis espace documents.

le petit +

Si vous disposez d'un composteur, n'hésitez pas à mettre un bioseau à disposition pour encourager vos locataires à séparer les biodéchets (épluchures de fruits et de légumes, restes de cuisine - hors viandes et poissons...) du reste.



2. Informez vos voyageurs

Il est essentiel de fournir des instructions claires sur le tri des déchets à vos locataires. Vous pouvez le faire de différentes manières :

1. Affiches et panneaux d'informations : placez des affiches dans des endroits stratégiques, tels que la cuisine ou le hall d'entrée et informez les voyageurs sur les points de tri (Points d'Apports Volontaires) à proximité du logement et les sites de compostage collectif.

2. Guide Voyageur : incluez des informations sur le tri des déchets dans votre livret d'accueil.

3. Règles de la maison : vous pouvez aussi indiquer dans votre propre règlement intérieur de respecter le tri des déchets.

5. Annonces de location saisonnière : partagez vos engagements pour un tourisme plus durable sur Airbnb, Booking.com ou encore sur votre propre site de réservations directes.



Vous êtes un professionnel de tourisme ?

Qu'il s'agisse de votre camping, hôtel, chambre d'hôte, centre d'accueil, village vacances, gîte rural... en tant que professionnel du tourisme, vous êtes responsable des déchets de vos clients. Vous devez donc vous assurer que les équipements soient suffisants et que les consignes soient connues.

Afin de vous guider, un état des lieux peut être effectué par le SITOM pour :

- identifier les emplacements stratégiques au sein de votre établissement/structure pour placer des poubelles de tri (hall d'entrée, espaces de restauration, couloirs,...) et un site de compostage (si vous disposez d'un espace vert suffisant),
- réfléchir à la signalétique à adopter pour que les poubelles soient facilement reconnaissables,
- planifier une formation pour le personnel afin de les sensibiliser au tri et les informer sur les bonnes pratiques à adopter au quotidien.

Un besoin de formation ?

Vous souhaitez un accompagnement gratuit dans la mise en place du tri dans votre établissement ?

Contactez Béranger par mail : beranger@sitom.fr

Même pendant les vacances, pensons au tri !

Pour que le geste de tri ne prenne pas de vacances, l'application Guide du tri vous accompagne pour connaître les consignes de tri et les points de collecte pendant votre séjour en France !



Un service gratuit et géolocalisé, pour connaître les consignes de tri là où vous vous trouvez et localiser les points de tri proches de vous.



TÉLÉCHARGER
l'appli *Guide du tri*
CITEO



*Campings équipés
d'un site de
compostage partagé*

Vous êtes un syndic ?

Le SITOM accompagne les syndicats pour informer les habitants permanents et les résidences secondaires sur les consignes de tri du territoire par différentes actions :

- affichage des consignes de tri par le SITOM ou mise à disposition gratuite de supports de communication (affiches, autocollants...),
- distribution de flyers d'informations sur le tri et le compostage (boitage, porte-à-porte),
- installation de sites de compostage partagés,
- intervention du SITOM lors des assemblées générales.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il incombe au syndic d'informer les résidents des règles locales en matière de tri des déchets ainsi que de l'adresse, des horaires et modalités d'accès des déchèteries à proximité.



Paroles d'acteurs

Frédérique QUELVENNEC
Gestionnaire de copropriété
PEAK IMMOBILIER



Suite à la parution de la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 qui introduit l'obligation d'afficher les consignes de tri et les adresses, horaires, modalités d'accès en déchèterie, j'ai pris contact avec le SITOM pour obtenir les informations et la signalétique adaptée.

Face à ma demande, le SITOM m'a proposé de procéder gratuitement à l'affichage des consignes de tri dans tous les halls d'entrée des copropriétés sous ma gestion.

Bien évidemment, j'ai accepté car c'est un gain de temps énorme.

Pour faciliter cette tâche bien fastidieuse, je leur ai fourni une fiche de tournée avec la liste de toutes les copropriétés, adresses, numéros et le système d'accès (clé ou code). La récupération des clés se fait à l'agence après signature d'une attestation.

Je recommande ce service à tous les syndicats situés sur le territoire du SITOM.

Vous souhaitez afficher les consignes de tri dans des copropriétés ?

Contactez Anais par mail :
anais@sitom.fr

BIEN *trier* POUR MIEUX *recycle*

BETTER SORTING FOR BETTER RECYCLING

Tous VOS EMBALLAGES ET PAPIERS

ALL PACKAGING WASTE AND PAPERS

PLASTIQUE



MÉTAL



CARTON / PAPIER



Tous VOS EMBALLAGES EN VERRE

ALL GLASS PACKAGING



Inutile de rincer
No need to rinse



Ne pas emboîter
Keep them separate



Sans mettre en sac
Do not bag



Sans bouchon,
ni couvercle
No tops or lids



Inutile de rincer
No need to rinse

der!

Montagne zéro déchet



Je mets les déchets de mon pique-nique
dans mon sac, dans mes poches et
je les dépose au bac de tri à mon retour !



Toutes VOS ORDURES MÉNAGÈRES

ALL HOUSEHOLD WASTE



En sac fermé
Bag it



Pour trouver le point de tri
le plus proche :

scannez-moi!

*To find the nearest waste
sorting point : scan me !*



Pour les autres déchets
(encombrants, objets
divers...),
rendez vous en déchèterie.

*For other waste (bulky waste, miscellaneous
items...) please use recycling centres.*



Une question ?

TÉLÉCHARGER

l'appli *Guide du tri*

CITEO



A question ?

Download the app "Guide du tri" by Citeo



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

04 50 78 10 48

animation@sitom.fr

www.sitomvalleesmontblanc.fr

Que peut-on faire de nos textiles usés ?

Vêtements, chaussures, serviettes, draps : il y a tellement de textiles à valoriser plutôt que de les jeter. Par facilité, on aurait tendance à vouloir les déposer dans le conteneur des Ordures Ménagères : **mauvaise idée**, il est primordial de recycler/valoriser ses textiles.

Aujourd'hui, il existe de plus en plus de solutions qui permettent la valorisation des vêtements.

Déposez vos textiles dans les bennes

La première solution est tout simplement d'apporter les vêtements qu'on ne porte plus ou qui sont abîmés, troués dans des points de collecte.

Les textiles recyclés sont une réelle opportunité pour une mode plus responsable. Il faut savoir que recycler le textile, c'est contribuer à diminuer nos déchets, et donc, limiter la pollution de notre planète qui souffre de l'industrie textile.

Depuis 2016, le SITOM conventionne avec l'éco-organisme Re_fashion (anciennement Éco TLC) pour la mise en place de bennes afin de collecter les textiles. Le territoire compte aujourd'hui 31 points de collecte disposés principalement à proximité des Points d'Apports Volontaires ou en déchèteries.

En 2024, les bennes textiles se font une beauté. Une nouvelle signalétique est affichée pour bénéficier d'informations claires et précises sur ce que vous pouvez déposer ou pas.

UN PARTENAIRE CLÉ, L'ÉCO-ORGANISME RE_FASHION



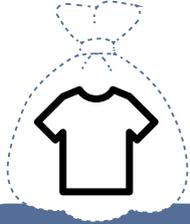
Re_fashion est un éco-organisme finançant les solutions de tri, recyclage et réemploi des textiles. Les éco-organismes sont des organisations privées permettant le traitement de tous les déchets créés par les produits commercialisés : soit ils financent et coordonnent le recyclage et la valorisation des matières par des entreprises spécialisées, soit ils l'assurent eux-mêmes.

Re_fashion déploie des solutions de traitement des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC), dont font partie les bornes. Le SITOM compte ainsi 31 bennes textiles dans les communes et les déchèteries du territoire.

Une fois déposés, vos textiles seront valorisés par la filière pour avoir une seconde vie : vêtements de seconde main, isolant, fil, nouvelles matières, combustible alternatif...

Chaque textile n'attend plus que vous pour lui donner une seconde vie : triezy, réparez ou faites-en don !

Quels textiles peuvent être déposés ?



VÊTEMENTS PROPRES ET SECS

- pantalons
- shorts, bermudas
- tee-shirts
- chemises
- robes, jupes
- manteaux, vestes
- pulls, sweats, gilets
- sous-vêtements, chaussettes, collants



CHAUSSURES LIÉES EN PAIRE

- de sport
 - de ville
 - sandales
 - tongs
 - bottes
- tous les modèles de chaussures propres à la marche, quelle que soit leur composition



LINGE DE MAISON

- serviettes de toilette
- draps
- housses de couette
- taies
- serviettes de table
- rideaux, voilages
- tissus destinés à la confection de linge de maison



TÂCHÉ
USÉ



TROUÉ
DÉCHIRÉ



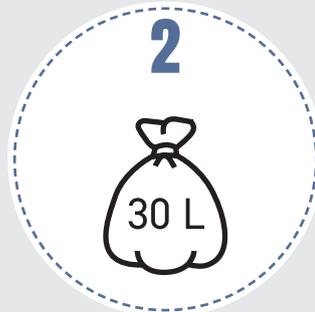
HUMIDE
SOUILLÉ

Quels sont les bons gestes à adopter avant le dépôt de vos textiles ?



1
TRI

Triez vos textiles en respectant bien les consignes ci-dessus.



2
MISE EN SAC

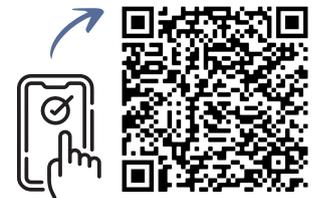
Mettez vos dons dans un sac bien fermé et évitez les sacs trop volumineux.



3
DÉPÔT

Déposez votre sac dans une benne textiles, ne rien laisser sur la voie publique ou à côté du conteneur.

Trouvez la benne textiles la plus proche de chez vous en allant directement sur le site du SITOM dans l'onglet "trions" puis "autres déchets".



scannez-moi!

Quelques chiffres :



31 bennes textiles
installées sur
le territoire du
SITOM

210,9 T
de textiles collectés
par Tri Vallées en 2023

3,35 kg
de textiles par habitant
collectés en 2023.
Le gisement estimé est
de 10 kg par habitant

Recycler un vêtement demande du temps et la mobilisation de nombreux acteurs de la filière. Pour donner une seconde vie à un quelconque tissu, il est primordial d'effectuer du tri après la collecte. Certains textiles usagés ne sont pas aptes à être réutilisés. Le recyclage textile, c'est la mobilisation d'une industrie et le soutien de nombreux emplois.

Sur le territoire du SITOM, vos textiles sont collectés par Tri-Vallées puis triés au centre de tri Alpes TLC à Ugine (73).

Une fois ce tri effectué, 55 % des textiles sont réutilisés en l'état et sont revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international en fonction des besoins de chacun des marchés.

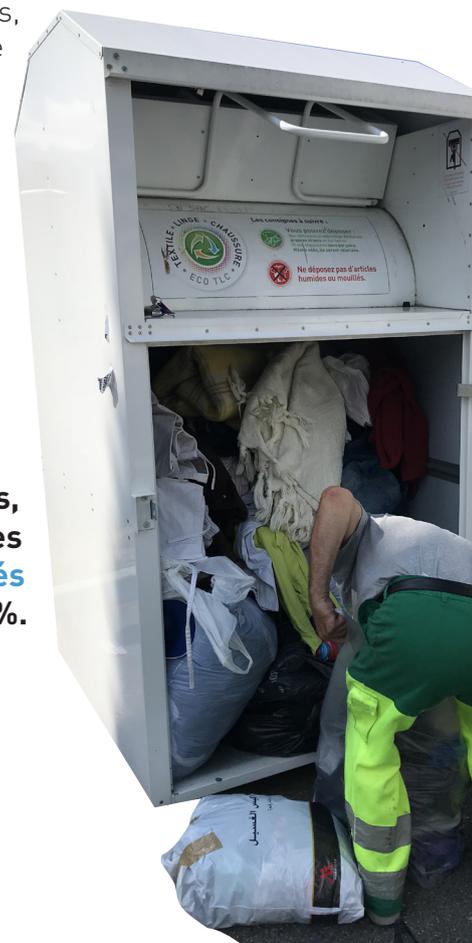
Les 45 % restants sont des vêtements ou chaussures non réutilisables car trop usés, abîmés ou qui ne répondent pas aux besoins du marché international de la friperie. Ils sont donc valorisés autrement :

- effilochés pour faire du rembourrage de meubles, de l'isolant pour le bâtiment,
- découpés en chiffons ou encore transformés en nouvelles fibres textiles,
- valorisés énergétiquement pour une petite partie (5%).

le petit +

Une partie est revendue à l'international car le marché de la friperie en France n'est pas assez important pour permettre d'absorber l'ensemble des vêtements et chaussures collectés et identifiés comme réutilisables. De plus, certaines catégories de textiles et chaussures ne trouveraient pas preneurs en France. Les attentes n'étant pas les mêmes que dans d'autres pays du monde.

**Même usés,
vos textiles
seront valorisés
à plus de 99 %.**



Mieux valoriser ses textiles

→ Privilégiez le don local (ressourcerie, vide grenier...)

Faire un don de vêtements à des associations comme : la Croix Rouge, Emmaüs, le Secours Populaire... permet de venir en aide à des millions de personnes. Les vêtements propres et en bon état ont une très grande valeur. Ils seront utilisés de deux façons :

- distribués aux personnes les plus démunies,
- vendus à petits prix pour permettre de financer les actions sociales et de solidaires locales menées par les bénévoles de ces associations.

→ Upcyclez ou « recyclez par le haut »

Le concept consiste à détourner le textile de son utilité première et à le métamorphoser en une nouvelle pièce.

"Upcycler" peut se traduire en français comme « augmenter le cycle de vie » d'un produit. Le upcycling est une technique pleine de bon sens qui permet de créer de nouveaux produits en impactant le moins possible l'environnement.

L'entreprise Redeem Equipment basée à Sallanches propose sur notre territoire des créations éco-durables en récupérant le vieux matériel de montagne pour en faire des sacoches par exemple.



→ Réparez vos vêtements (si c'est encore possible)

Vous pouvez réparer vos textiles et chaussures dans des ateliers de couture ou de cordonnerie mais également dans certains magasins où vous les achetez. Ex : Quechua, Patagonia...

le petit +

Depuis octobre 2023, le gouvernement a mis en place un Bonus Réparation des produits textiles de 6 à 25 € par article réparé dans des ateliers de couture ou de cordonnerie affilié au système de labellisation de l'éco-organisme Re_fashion. Sur le territoire du SITOM, nous avons « Green Wolf » à Servoz qui est spécialisé dans la réparation de vêtements outdoor.

Vous êtes un professionnel du textile et devenir adhérent au « Bonus réparation » vous intéresse ?

Pour adhérer gratuitement, rien de plus simple !



1/ Rendez-vous sur : reparateur.refashion.fr



2/ Remplissez l'ensemble des champs et formulaires.



3/ Recevez votre labellisation dès la validation de votre demande.



4/ Vous pouvez commencer à proposer le Bonus Réparation à vos clients.

HALTE aux idées reçues

En France, les Ordures Ménagères ne sont plus enfouies en décharge.

FAUX

En région Auvergne-Rhône-Alpes, 17 % des Ordures Ménagères produites (poubelle grise) sont encore enfouies dans les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), soit 785 000 tonnes (données 2021). Leur gestion implique une surveillance du site pour des décennies et les déchets conserveront leur impact potentiel sur l'environnement durant des centaines d'années !

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc a hérité, dans son périmètre de compétences, de la surveillance et de l'entretien d'une de ces anciennes "décharges" : **le site de la Frasse, à Passy**. La Frasse a accueilli environ 350 000 tonnes de déchets des communes de la Communauté de Communes des Pays du Mont Blanc, du Val d'Arly et de Servoz entre 1974 et 1996 (date de création de l'UVE : Unité de Valorisation Énergétique).

Le site, désormais non utilisé, a été réhabilité par d'importants travaux en 1999 et 2015, pour un montant cumulé de 1 474 531 € (reprofilage, imperméabilisation de la surface, isolement des eaux de pluies, pompage et traitement des eaux en contact avec le massif de déchets...).

23 230 m³
de lixiviats
traités à la STEP
de Passy
(station d'épuration)
en 2023

Il fait toujours l'objet d'un suivi rapproché imposé par le Préfet, sans date de fin : contrôle de l'état du site, mesures continues des volumes d'eaux ayant été en contact avec les déchets (lixiviats), analyses semestrielles des lixiviats et des eaux souterraines autour de la décharge... Des servitudes prochainement inscrites dans un nouvel arrêté préfectoral sécuriseront la mémoire du site.

Le temps de dégradation des déchets



Mouchoirs en papier
3 mois



Biodéchets
6 mois



Mégôts
5 ans



Canettes
100 ans



Plastiques souples
450 ans



Bouteilles plastiques
1 000 ans



Verre
4 000 ans



Images d'archives... Les années 1990

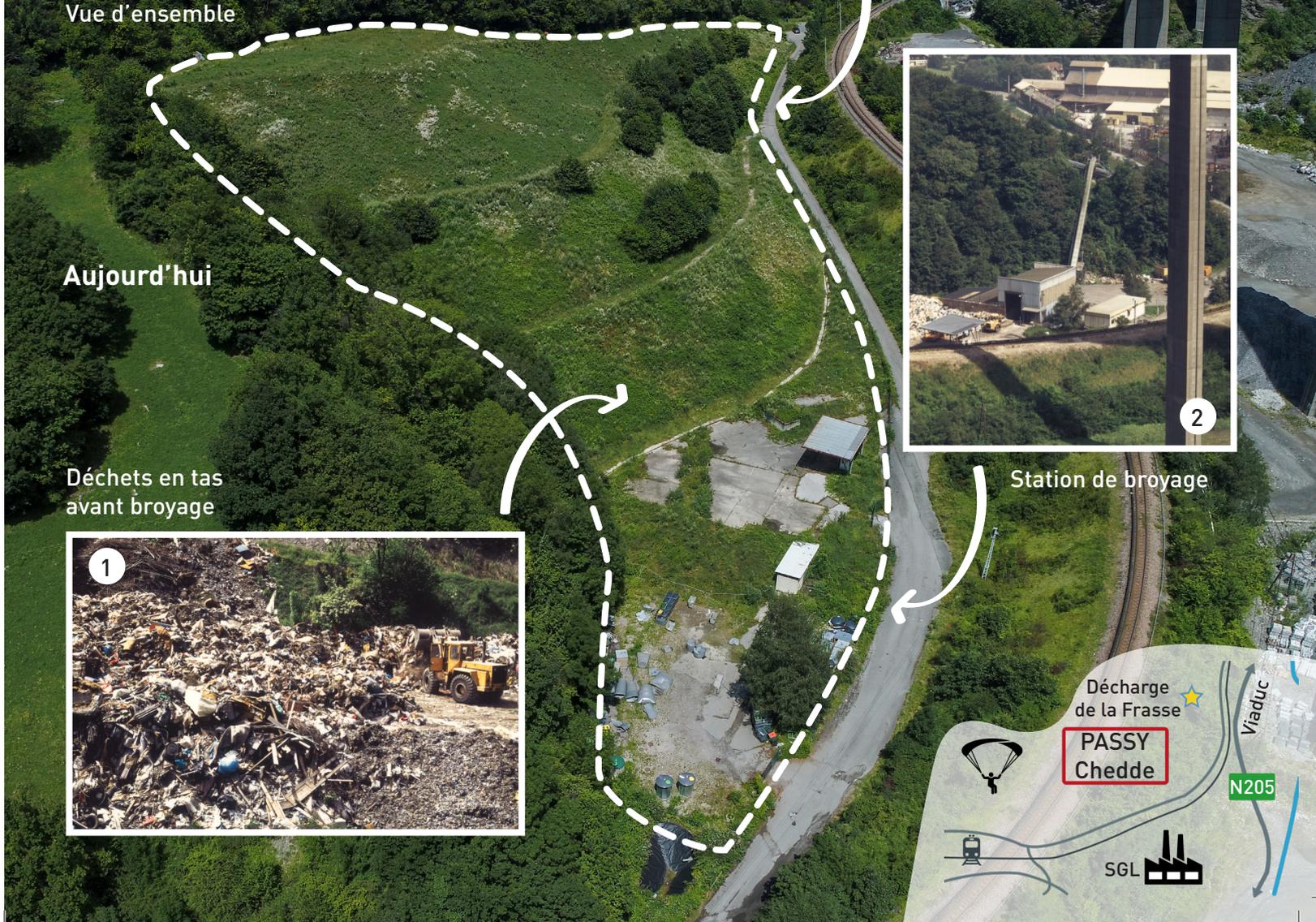


Vue d'ensemble



Déchets broyés

3

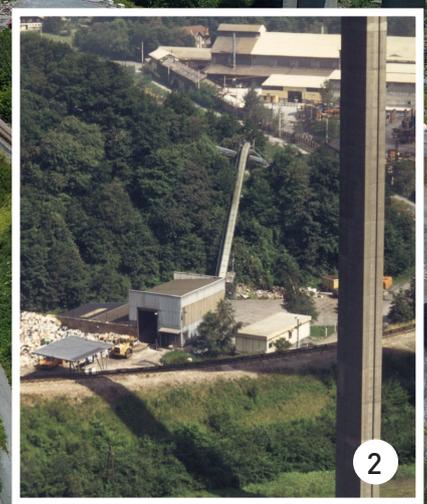


Aujourd'hui

Déchets en tas avant broyage

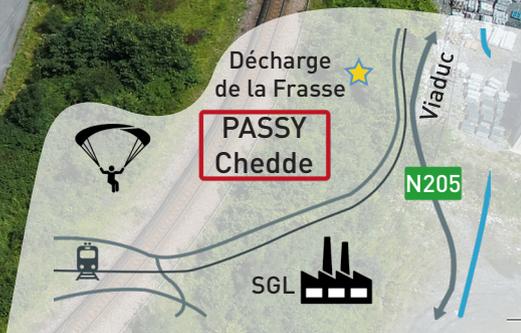


1



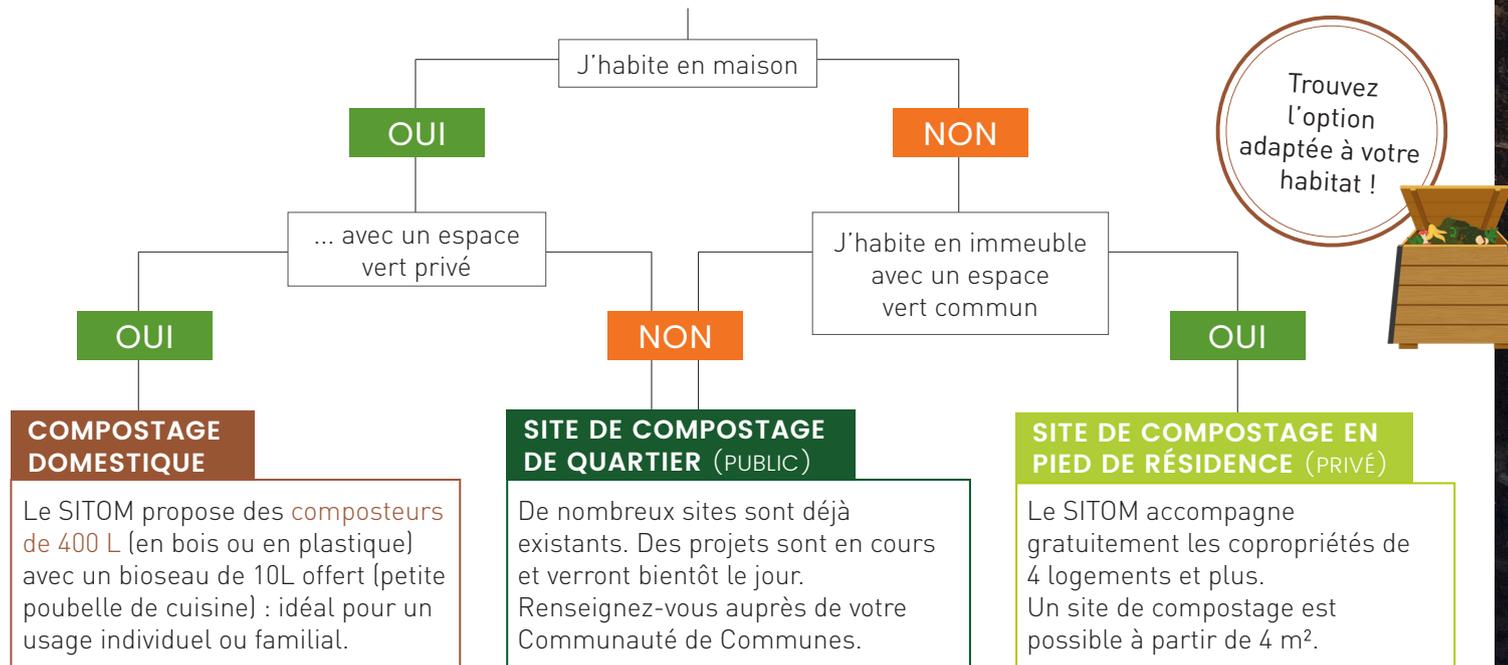
Station de broyage

2



Le compostage, c'est un excellent moyen de réduire la taille des poubelles d'**Ordures Ménagères** tout en assurant un retour à la terre des déchets organiques. Le **SITOM des Vallées du Mont-Blanc** vous accompagne. En appartement ou en maison, avec ou sans jardin, il y a forcément une option qui vous convient !

QUELLES SOLUTIONS POUR COMPOSTER LES BIODÉCHETS ?



Il est également possible de composter en tas ou avec un lombricomposteur.

En intérieur ou sur le balcon, le lombricomposteur permet de composter une partie de vos restes alimentaires.

• Chamonix-Mont-Blanc • Cohennoz • Les Contamines-Montjoie • Combloux • Cordon • Crest-Voland • Demi-Quartier • Domancy • Flumet • La Giettaz • Les Houches • Notre-Dame-de-Bellecombe • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Sallanches • Servoz • Saint-Gervais-les-Bains • Saint-Nicolas-la-Chapelle • Vallorcine •

TRI & MOI est une publication du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Vallées du Mont-Blanc
269, rue des Egratz - 74190 Passy - 04 50 78 10 48 - contact@sitom.fr

Directrice de la publication : Christèle Rebet ; **Directrice de la rédaction** : Isabelle Descamps ; **Réalisation / Rédaction** : SITOM ; **Conception graphique** : SITOM ; **Crédits photos** : SITOM

Tirage : 51 600 exemplaires / Imprimé sur papier 100 % recyclé par l'Imprimerie Uberti
Le SITOM remercie les membres du Comité de Communication pour leur implication.

*Triez-moi : après lecture, je suis à déposer dans le bac de tri
sauf si vous souhaitez me conserver !*

